

# Emballages pour boissons: la responsabilité individuelle fonctionne

La population suisse est consciente de l'importance du recyclage des emballages pour boissons et le pratique avec succès depuis des décennies. Cela n'empêche pas certains politiciens de réclamer à intervalles réguliers la mise en place d'un régime de consigne obligatoire. Une telle mesure conduirait au démantèlement du système actuel de recyclage, pourtant efficace et performant, sans la moindre valeur ajoutée pour l'environnement.

## Le Conseil fédéral agit avec discernement

Au mois de novembre dernier, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a publié les taux de recyclage du verre, du PET et des cannettes en aluminium en 2018. Par l'intermédiaire des organismes de collecte privés, la Suisse réinjecte 94% du verre et de l'aluminium, ainsi que 82% du PET, dans le cycle des matières premières. Cette économie circulaire diminue la quantité de déchets, permet des économies d'énergie, réduit les émissions de CO<sub>2</sub> et préserve les ressources naturelles. Par ailleurs, le cycle fermé des bouteilles permet la préservation de précieuses matières premières en Suisse. Il favorise en outre la création d'emplois et assure la traçabilité des processus de fabrication.

Dans son rapport du 20 novembre 2019, intitulé *Mesures visant à garantir la qualité du système de recyclage des bouteilles à boissons en PET en Suisse*, le Conseil fédéral a présenté des mesures visant à assurer à long terme la qualité du recyclage du PET. Il s'agit en particulier de veiller à ce que toutes les bouteilles en PET aboutissent dans la collecte *ad hoc* et que cette dernière ne soit pas contaminée par d'autres déchets en plastique. Le Gouvernement estime toutefois qu'il n'est pas besoin de mesures réglementaires supplémentaires pour atteindre cet objectif.

## La population et les organismes de collecte travaillent main dans la main

Les trois organismes privés de recyclage que sont PET-Recycling Switzerland, Igora-Genossenschaft et VetroSwiss fournissent à la population suisse, en collaboration avec les communes et le commerce de détail, un réseau de cent mille points de collecte. Les consommateurs peuvent ainsi rapporter leurs emballages de boissons où qu'ils se trouvent et presque à toute heure du jour ou de la nuit. Les points de collecte se situent en effet non seulement dans les magasins, mais aussi dans les gares, les déchetteries communales, les bureaux, les écoles, les espaces publics et même au Palais fédéral.

Avec l'instauration d'une consigne obligatoire, l'immense majorité de ces points de collecte deviendrait inutile et le système actuel de recyclage serait complètement démantelé. Les emballages de boissons ne pourraient en effet plus être retournés que dans les commerces de détail, aux heures d'ouverture, et pour autant qu'ils puissent financer et mettre à disposition l'espace de stockage nécessaire. Le nombre de points de collecte passerait ainsi de cent mille à un peu moins de sept mille.

Le consommateur devrait alors, en particulier dans les zones périphériques et les régions de montagne, parcourir de longues distances et

### Impressum

Editeur:  
Centre Patronal  
Rédacteur responsable:  
P.-G. Bieri

Route du Lac 2  
1094 Paudex  
Case Postale 1215  
1001 Lausanne  
T +41 58 796 33 00  
info@centrepatronal.ch

Kapellenstrasse 14  
3011 Bern  
T +41 58 796 99 09  
cpbern@centrepatronal.ch

www.centrepatronal.ch

Suite au verso



Le nombre de points de collecte passerait ainsi de cent mille à un peu moins de sept mille.

subir les files d'attentes devant les automates de consignes.

Enfin, les infrastructures de collecte financées par les communes et les villes avec des montants de plusieurs millions deviendraient également obsolètes. A cela s'ajoute que la suppression des indemnités versées par les entreprises de recyclage pour la collecte de ces emballages induirait un renchérissement de la collecte des emballages restants, tels que les bocaux à confiture, les barquettes d'aliments pour animaux ou encore les boîtes de conserve.

### Le système suisse de recyclage a fait ses preuves

Un système de consigne obligatoire ne serait pas non plus propre à résoudre le problème du *littering*. Celui-ci ne tient en effet pas aux structures, mais au refus d'une minorité de jouer le jeu de l'élimination des déchets et du recyclage.

Alors que, actuellement, des conteneurs de recyclage, accompagnés de messages préventifs et informatifs, sont disponibles quasiment partout, l'accès aux consignes serait au contraire limité en termes de lieux, d'horaires et de nombre. Le système de recyclage suisse

est performant aussi bien d'un point de vue écologique qu'économique et logistique grâce aux efforts communs de la population, des organismes de collecte et des entreprises de recyclage. Il en résulte une solution rentable, qui s'autofinance. Selon les calculs de l'OFEV, un système de consigne obligatoire triplerait les coûts, qui passeraient de 90 millions de francs aujourd'hui à environ 290 millions de francs.

La population participe activement aux efforts de recyclage. Avec un taux de 93% pour l'ensemble des emballages de boissons, la Suisse est à la pointe en comparaison internationale. La marge de progression paraît en conséquence extrêmement restreinte. Il s'agit donc de s'opposer fermement à de nouvelles réglementations, telles que l'initiative parlementaire «Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles» du conseiller national Alois Gmür, dès lors qu'elles ne répondent à aucune nécessité.

**Olivier Savoy**

Traduction: Sophie Paschoud